

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 13 septembre 2010 en la salle du Conseil et à laquelle sont présents :

Monsieur	André Lepage,	maire
Monsieur	Patric Frigo,	conseiller
Madame	Isabelle Imbeault,	conseillère
Monsieur	Julien Normand,	conseiller
Monsieur	Raymond Lavoie,	conseiller
Madame	Chantal de Verteuil,	conseillère
Monsieur	François Girard,	conseiller

Et

Madame Dania Hovington, dir. gén./sec.-trés.

OUVERTURE

Monsieur le maire déclare la session ouverte à 19 h 35 et vérifie le quorum.

2010-09-205
5403

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, que le point "Affaires nouvelles" demeure ouvert et que l'ordre du jour soit ainsi accepté.

2010-09-206
5403

ADOPTION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, d'accepter tel quel le procès-verbal de la session ordinaire tenue le 16 août 2010.



Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

QUESTIONS DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX

Monsieur le maire invite les membres du conseil à poser des questions.

2010-09-207
5404

DÉPÔT DES RAPPORTS

- Rapport financier

Dépôt du rapport sur les recettes et les dépenses en date du 31 août 2010.

- Aqueduc

Pointe-aux-Outardes : 3 840 m³, moyenne : 116 m³/jr
Les Buissons : 17 361 m³, moyenne : 526 m³/jr
Station de recherche : 02-08-10 au 02-09-10 77,9 m³
Camping de la Rive : 02-08-10 au 02-09-10 16,94 m³

- Service incendie de Pointe-aux-Outardes

Rapport sur les pratiques tenues : 03, 13 et 18 août 2010.
Incendie : aucun.

Premiers répondants : 02 août 2010.
Formation : aucune

- M.R.C. de Manicouagan

Procès-verbaux : aucun.

Il est proposé par la conseillère Isabelle Imbeault, et résolu à l'unanimité, d'accepter le dépôt de ces rapports.

2010-09-208
5404

CORRESPONDANCE:

Reçue:

* M. Denis Landry, directeur, Direction du rétablissement, ministère de la Sécurité publique -10-08-30- confirmation que la Direction du rétablissement permet au village de Pointe-aux-Outardes d'utiliser la somme de 1 000 000 \$ versée lors de la signature du protocole d'entente pour le déplacement de la rue Labrie Est sur une distance d'environ un kilomètre et le déménagement de résidences principales du même secteur en lieu sécuritaire.

* M. Denis Landry, directeur, Direction du rétablissement, ministère de la Sécurité publique -10-09-02- confirmation de l'acceptation du tracé proposé pour le déplacement d'une section de la rue Labrie Est.

Expédiée:

* M. Rob Merrifield, ministre d'État (Transports) -10-08-18- envoi de la résolution numéro 2010-08-186 selon laquelle la municipalité de Pointe-aux-Outardes demande d'exiger de Poste Canada qu'elle cesse de réduire le service postal public et commence à se comporter comme le veut la population, c'est-à-dire comme service public.

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



* Mme Josée Laflamme, Caisse populaire Desjardins de Hauteville - 10-08-18- envoi de la résolution numéro 2010-08-188 selon laquelle la municipalité de Pointe-aux-Outardes demande l'émission de 4 cartes de crédit commercial « Affaires » , auprès de la Caisse populaire Desjardins de Hauteville.

* Mme Marie-Pierre Clavette, Réserve mondiale de la biosphère Manicouagan - Uapishka -10-08-18- envoi de la résolution numéro 2010-08-191 selon laquelle la municipalité de Pointe-aux-Outardes prend les engagements : photocopies de documents recto-verso et l'utilisation de papier recyclé, concernant le développement durable.

* M. Francis Lemay-Jutras, M.R.C. de Manicouagan -10-08-18- envoi de la résolution numéro 2010-08-192 selon laquelle la municipalité de Pointe-aux-Outardes demande à la M.R.C. de Manicouagan de réserver quatre ponceaux pour la construction de la piste cyclable.

* M. Francis Lemay-Jutras, M.R.C. de Manicouagan -10-08-193- envoi de la résolution numéro 2010-08-193 selon laquelle la municipalité de Pointe-aux-Outardes demande l'acquisition du terrain à l'entrée du village auprès de la M.R.C. de Manicouagan.

* Mme Yolande Jean, Les Entreprises Laurien Jean Inc. -10-08-18- envoi de la résolution numéro 2010-08-196 selon laquelle la municipalité de Pointe-aux-Outardes mandate Les Entreprises Laurien Jean Inc. de procéder à la démolition du chalet situé au 326, rue Labrie, au coût de 6 208,13 \$, taxes incluses.

* M. Michel Gagné, Les clôtures du Lac Inc. -10-08-18- envoi de la résolution numéro 2010-08-197 selon laquelle la municipalité de Pointe-aux-Outardes accepte la soumission de Les clôtures du Lac Inc., au coût de 12 844 \$, plus taxes, pour la fourniture et l'installation d'une clôture qui sera implantée de chaque côté de la rue de la Source, ainsi que cinq (5) barrières cadénassées.

Il est proposé par le conseiller François Girard, et résolu à l'unanimité, d'accepter le dépôt de cette correspondance.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite la population à poser des questions.

2010-09-209
5405

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR PAIEMENT

Il est proposé par le conseiller Patric Frigon, et résolu à l'unanimité, d'accepter pour paiement les comptes apparaissant sur la liste numéro 2010-09-13 ainsi que la liste des transferts budgétaires.

LISTE DES TRANSFERTS SEPTEMBRE 2010

Transferts:

02 13000 454	Formation et perfectionnement	+	1 000 \$
02 13000 141	Salairé régulier – Adm.	+	900 \$
02 13000 200	Charges sociales – Employeur	+	150 \$
02 13000 494	Cotisation, abonnements	+	100 \$
02 13000 951	Quote-part MRC	+	2 500 \$



Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

02 19000 522	Ent. rép. – Edifice Municipalité	+ 1 000 \$
02 19000 951	Quote-part MRC	+ 1 050 \$
02 22000 650	Vêtements, chaussures et acc.	+ 1 250 \$
02 32000 522	Ent. garage et entrepôt	+ 400 \$
02 32000 526	Ent. rép. Mach. Outil.	+ 500 \$
02 32000 643	Petits outils	+ 800 \$
02 41200 635	Produits chimiques	+ 1 000 \$
02 41300 642	Matériaux	+ 1 000 \$
02 61000 411	Service professionnels	+ 1 000 \$
02 61000 454	Service formation	+ 300 \$
02 70120 141	Salaire régulier – C.C.R.	+ 3 000 \$
02 70120 200	Charges sociales – Employeur	+ 500 \$
02 70120 522	Ent. rép. Bâtiment	+ 6 500 \$
02 70120 526	Ent. disco	+ 1 200 \$
02 70150 141	Salaire régulier – Terrain de jeux	+ 2 450 \$
02 70150 200	Charges sociales – Employeur	+ 100 \$
02 70150 649	Pièces et accessoires	+ 200 \$
		26 900 \$
02 11000 131	Rémunération des élus	- 1 000 \$
02 13000 335	Internet – Adm.	- 500 \$
02 13000 681	Électricité – Adm.	- 1 100 \$
02 19000 141	Salaire régulier – Concierge	- 8 000 \$
02 19000 200	Charges – Employeur	- 2 000 \$
02 21000 441	Services – Sûreté du Québec	- 100 \$
02 22000 521	Ent. et rép. – Borne fontaine	- 1 000 \$
02 22000 649	Pièces et accessoires - incendie	- 750 \$
02 22000 690	Fournitures	- 500 \$
02 32000 454	Formation – Voirie	- 200 \$
02 32000 625	Achat asphalte	- 1 500 \$
02 32000 631	Essence – voirie	- 1 000 \$
02 41200 141	Salaire régulier – Pur. Eau	- 1 100 \$
02 41200 200	Charges sociales – Employeur	- 150 \$
02 41200 411	Analyse eau	- 3 000 \$
02 52000 959	Participation – OMH	- 4 000 \$
02 99000 892	Frais de banque	- 1 000 \$
		26 900 \$

ENGAGEMENT DE CRÉDIT

Aucun engagement de crédit.

PRÉSENTATION DES RÈGLEMENTS

Aucun règlement.

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



PRÉSENTATION DES RÉOLUTIONS

2010-09-210
5407

APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS 2009 – TRANSPORT ADAPTÉ

Il est proposé par la conseillère Chantal de Verteuil, et résolu à l'unanimité, d'accepter les états financiers 2009 du Transport adapté aux personnes handicapées préparés par la ville de Baie-Comeau.

2010-09-211
5407

COLLOQUE ANNUEL DE LA ZONE CÔTE-NORD – ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC

Il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, d'autoriser Mme Dania Hovington, directrice générale et secrétaire-trésorière, à assister au colloque annuel de la Zone Côte-Nord qui aura lieu les 30 septembre et 1^{er} octobre 2010, à Chute-aux-Outardes, au coût de 190 \$, plus taxes.

Il est également résolu de rembourser les frais de déplacement pour assister à ce colloque.

2010-09-212
5407

NOMINATION REPRÉSENTANTE – SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE 2011

Il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, de nommer Mme Marielle Dionne afin de représenter la municipalité de Pointe-aux-Outardes au sein du comité de travail pour planifier les activités et orientations de la semaine de l'action bénévole 2011 du Centre de bénévolat Manicouagan inc.

Il est également résolu de rembourser les frais de déplacement pour assister aux rencontres.

2010-09-213
5407

TOURNÉE D'INFORMATION – GESTION DES CONTRATS MUNICIPAUX

CONDÉRANT QUE

la Fédération Québécoise des Municipalités offre une tournée d'information visant à accompagner les élus face aux nouvelles obligations relatives à la gestion des contrats municipaux qui aura lieu à Chute-aux-Outardes, le 28 octobre 2010.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Imbeault, et résolu à l'unanimité, d'inscrire Mmes Isabelle Imbeault et Chantal de Verteuil, ainsi que Messieurs André Lepage, Patric Frigon, Julien Normand, Raymond Lavoie et François Girard à la tournée d'information concernant la gestion des contrats municipaux, qui aura lieu à Chute-aux-Outardes, le 28 octobre prochain, au coût de 175 \$, plus taxes.

Il est également résolu de rembourser les frais de déplacement pour assister à cette tournée d'information.

2010-09-214
5407

FORMATION – MARIAGE ET UNION CIVILE

Il est proposé par le conseiller Patric Frigon, et résolu à l'unanimité, d'autoriser M. André Lepage, maire à suivre la formation en



**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**

ligne « Mariage et union civile » qui est disponible auprès de la Fédération Québécoise des Municipalités, au coût de 125 \$, plus taxes.

**2010-09-215
5408**

FORUM SUR L'EAU 2010

Il est proposé par le conseiller François Girard, et résolu à l'unanimité, d'autoriser Mme Chantal de Verteuil à assister au Forum sur l'eau ayant pour thème : Une richesse collective à pérenniser qui aura lieu à Baie-Comeau, le 28 septembre 2010, et ce au coût de 100 \$.

Il est également résolu de rembourser les frais de déplacement pour assister à ce forum.

**2010-09-216
5408**

FORUM RÉGIONAL – LOISIR ACTIF ET LES SAINES HABITUDES DE VIE

Il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, d'autoriser Mme Kathleen Brisbois, coordonnatrice en loisirs, à assister au Forum régional sur le loisir et les saines habitudes de vie qui aura lieu à Baie-Comeau, les 28 et 29 octobre 2010, au coût de 65 \$.

Il est également résolu de rembourser les frais de déplacement pour assister à ce forum.

**2010-09-217
5408**

PAIEMENT FINAL – TRAVAUX D'ENROCHEMENT DE LA RUE LABRIE

CONSIDÉRANT QUE les Entreprises R. & G. St-Laurent ont terminé les travaux d'enrochement de la rue Labrie;

CONSIDÉRANT QU' il reste une somme de 8 609,32 \$, du décompte #3, taxes incluses, à payer à l'entrepreneur.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Chantal de Verteuil, et résolu à l'unanimité, de faire le paiement final de 8 609,32 \$, taxes incluses, aux Entreprises R. & G. St-Laurent inc. pour les travaux d'enrochement qui ont été réalisés.

Le montant final pour les travaux sera pris dans le surplus accumulé.

**2010-09-218
5408**

SEMAINE DE LA JUSTICE RÉPARATRICE 2010

CONSIDÉRANT QUE face au crime et au conflit, la justice réparatrice offre une philosophie et une approche qui voient en ces questions principalement un tort causé à des personnes et à des relations;

CONSIDÉRANT QUE les approches de la justice réparatrice s'efforcent de soutenir et d'encourager la participation volontaire des personnes touchées par un crime ou un conflit (victimes, délinquants, communauté) et la communication entre elles en vue de favoriser la responsabilisation, la réparation et un cheminement qui mènera à la

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



compréhension, à des sentiments de satisfaction, à la guérison et à l'apaisement;

CONSIDÉRANT QUE

le thème de la Semaine de la justice réparatrice est « Réflexions sur le passé, le présent et l'avenir », donne l'occasion d'en savoir davantage et d'éduquer sur la justice réparatrice ainsi que de la célébrer avec d'autres communautés partout au pays pendant la semaine.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes proclame la semaine du 14 au 21 novembre 2010, Semaine de la justice réparatrice.

2010-09-219
5409

DON – RANDONNÉE VÉLO SANTÉ 2010

CONSIDÉRANT QUE

l'événement Randonnée Vélo Santé 2010 s'est tenu du 27 au 29 août 2010 et a fait un arrêt à Ragueneau;

CONSIDÉRANT QUE

la Randonnée Vélo Santé 2010 visait à recueillir des fonds afin de permettre l'acquisition d'équipements qui permettront le développement des pratiques et l'amélioration des soins dispensés pour le Centre de santé et de services sociaux de Manicouagan.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patric Frigon, et résolu à l'unanimité, que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes remette un montant de 250 \$ à la Fondation du centre hospitalier régional de Baie-Comeau dans le cadre de la Randonnée Vélo Santé 2010.

2010-09-220
5409

SÉMINAIRE PGMEGAGEST 2010

Il est proposé par la conseillère Isabelle Imbeault, et résolu à l'unanimité, d'autoriser Mmes Dania Hovington et Marielle Dionne à participer à une session annuelle de formation Web de PGMegaGest au mois de novembre 2010, au coût de 200 \$.

2010-09-221
5409

LOCATION CHAPITEAUX – GAÏA

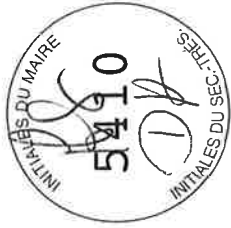
CONSIDÉRANT QUE

la coopérative Gaïa fait un souper-bénéfice le 18 septembre 2010;

CONSIDÉRANT QU'

en cas de pluie, ils auront besoin d'un chapiteau.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Chantal de Verteuil, et résolu à l'unanimité, de réserver un chapiteau auprès de la Corporation de développement touristique et récréative de la péninsule, au coût de 300 \$, plus taxes, pour le souper-bénéfice de la coopérative Gaïa qui aura lieu le 18 septembre prochain.



Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes

2010-09-222
5410

FORMATION – COMBEQ

CONSIDÉRANT QU'

une journée de formation est prévue à Baie-Comeau, le 14 octobre 2010, concernant les conflits d'intérêts et l'éthique des officiers en bâtiment et en environnement;

CONSIDÉRANT QU'

il y aura deux journées de formation à Québec, les 18 et 19 octobre 2010, concernant l'initiation au Code de construction du Québec et la lecture de plans et devis.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Imbeault, et résolu à l'unanimité, d'autoriser M. Maxime Whissell, inspecteur en bâtiment et superviseur des travaux publics, à assister à ces trois journées de formation de la COMBEQ, au coût de 595 \$, plus taxes.

Il est également résolu de rembourser les frais de déplacement pour assister à ces journées de formation.

2010-09-223
5410

ENTENTE DE COLLABORATION AVEC VÉLO QUÉBEC DANS LE CADRE DE LA ROUTE VERTE

CONSIDÉRANT QUE

la Route verte désigne l'itinéraire cyclable d'environ 4 200 km, développé par Vélo Québec en collaboration avec le gouvernement du Québec et des partenaires régionaux;

CONSIDÉRANT QUE

Vélo Québec est désigné, par le gouvernement du Québec, maître d'œuvre de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE

le territoire de la municipalité de Pointe-aux-Outardes est traversé par l'axe de la Route verte;

CONSIDÉRANT QUE

cet itinéraire peut bénéficier d'un balisage Route verte et ainsi être reconnu à travers tout le Québec dans la mesure où une entente de collaboration sur cet objet soit signée avec Vélo Québec et ses partenaires;

CONSIDÉRANT QUE

la MRC de Manicouagan est sollicitée pour signer l'entente de collaboration avec Vélo Québec dans le but de faciliter le suivi avec les municipalités impliquées, sous réserve que celles-ci s'engagent par résolution à respecter le contenu de ladite entente et à dégager la MRC de Manicouagan et Vélo Québec de toutes responsabilités;

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



CONSIDÉRANT QUE

le balisage visé par la présente ne porte que sur les indications de la Route verte, telles que plus amplement décrites dans le Guide de réalisation de la Route verte, Vélo Québec 2^e édition, 2002, section 6.1 (installation de panneaux de signalisation) et 6.2 (balisage de la Route verte);

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité de Pointe-aux-Outardes a pris connaissance du contenu de ladite entente de collaboration soumise par Vélo Québec et s'en déclare satisfaite.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes s'engage à respecter l'intégralité de l'entente de collaboration signée entre Vélo Québec et la MRC de Manicouagan et, particulièrement mais sans limiter la généralité de ladite entente, à savoir :

- Être identifiée comme une tierce partie aux termes de ladite entente;
- Respecter les termes, les conditions du plan de balisage (section 4 de l'entente)
- Procéder au balisage de la Route verte dans les délais (section 4 de l'entente);
- Dégager Vélo Québec de toute responsabilité (section 7 de l'entente);

Que ladite entente fasse partie intégrante de la présente résolution comme si au long reproduite.

2010-09-224
5411

AMÉLIORATIONS – RUES PLACES

CONSIDÉRANT QUE

des travaux de réparation et d'amélioration de la rue Bilodeau et Olympique sont requis;

CONSIDÉRANT QUE

Les Entreprises Jacques Dufour & Fils inc. nous proposent de faire ces travaux pour un montant de 22 000\$ plus les taxes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, de mandater Les Entreprises Jacques Dufour & Fils inc. pour faire les travaux suivants pour un montant de 22 000 \$, plus les taxes applicables:

- Construction d'une bordure d'asphalte à l'intersection de la rue Bilodeau et Olympique;
- Prolongement de la bordure d'asphalte de la côte Bilodeau et pavage de l'accotement jusqu'au chemin Principal;
- Pavage de l'accotement du côté nord de la rue Bilodeau incluant un dalot et une bordure d'asphalte.

Le montant pour ces travaux sera pris dans le surplus accumulé.

2010-09-225
5411

RÉFECTION TOITURE – ÉDIFICE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE

la toiture de l'édifice municipal a été construite en 1985;



Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes

CONSIDÉRANT QUE

selon l'expertise de M. Éric Lirette, architecte, il est recommandé de procéder au re-surfaçage de la toiture afin de lui donner une plus grande longévité;

CONSIDÉRANT QUE

nous devons préparer les plans et devis définitifs pour l'appel d'offres de réfection de la toiture de l'édifice municipal.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Imbeault, et résolu à l'unanimité, de mandater M. Eric Lirette, architecte, pour la réalisation des étapes plans et devis définitifs, services durant l'appel d'offres et la surveillance partielle pour le projet de réfection de la toiture de l'édifice municipal de Pointe-aux-Outardes pour un montant de 7 458,40 \$, plus les taxes applicables.

Le montant pour ces travaux sera pris à même le surplus accumulé.

2010-09-226
5412

REMPLACEMENT FOSSE SEPTIQUE - RUE DAVID

CONSIDÉRANT QUE

la fosse septique de la rue David doit être remplacée;

CONSIDÉRANT QU'

une demande d'autorisation doit être adressée au ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Girard, et résolu à l'unanimité, d'autoriser le Groupe conseil TDA à présenter, au nom de la municipalité de Pointe-aux-Outardes, les demandes d'autorisation requises auprès du ministère du Développement durable, Environnement et Parcs et/ou de tout autre gouvernement et/ou organisme pour la réalisation des travaux de remplacement de la fosse septique de la rue David.

Il est aussi résolu de confirmer au ministère du Développement durable, Environnement et Parcs que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes s'engage à lui transmettre une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux effectués avec l'autorisation accordée et ce, dans le cadre du projet de remplacement de la fosse septique de la rue David.

2010-09-227
5412

MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par la conseillère Chantal de Verteuil, et résolu à l'unanimité, de nommer M. François Girard au titre de maire suppléant pour la période du 14 septembre au 8 novembre 2010.

AFFAIRES NOUVELLES

2010-09-228
5412

ENTENTE RELATIVE À LA GESTION DES COURS D'EAU

CONSIDÉRANT QUE

la M.R.C. de Manicouagan détient la compétence exclusive sur tous les cours d'eau de son territoire, telle que définie par l'article 103 de la Loi sur les compétences municipales;

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



CONSIDÉRANT QUE

l'article 108 de la loi prévoit qu'une entente peut être conclue entre la M.R.C. et une municipalité local de son territoire conformément aux articles 569 à 575 du Code municipal du Québec pour lui confier l'application des règlements, le recouvrement de créances et la gestion des travaux prévus par la loi en matière de cours d'eau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité d'autoriser M. André Lepage, maire et Mme Dania Hovington, dir.gén./sec.-trés. à signer l'entente relative à la gestion des cours d'eau avec la M.R.C. de Manicouagan.

2010-09-229
5413

**PROJET CENTRE INTERGÉNÉRATIONNEL – FONDS CHANTIERS
CANADA-QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE

la municipalité désire effectuer la rénovation et l'agrandissement aux infrastructures du Centre des loisirs actuel, afin de l'adapter aux nouveaux besoins multidisciplinaires et intergénérationnels;

CONSIDÉRANT QUE

la municipalité de Pointe-aux-Outardes désire présenter une demande d'aide financière auprès de Fonds Chantiers Canada-Québec.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité d'autoriser Mme Dania Hovington, dir.gén./sec.trés. à présenter pour la municipalité de Pointe-aux-Outardes une demande d'aide auprès de Fonds Chantiers Canada-Québec pour le projet de Centre intergénérationnel. De plus, la municipalité confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet.

2010-09-230
5413

NÉGOCIATIONS – PREMIÈRE CONVENTION COLLECTIVE

CONSIDÉRANT QUE

le dépôt du projet de la première convention collective de la part de la partie syndicale;

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité doit nommer des personnes pour représenter la partie employeur.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité de nommer M. André Lepage, maire, Mme Dania Hovington, dir.- gén./sec.-trés., et Me Cynthia Labrie, avocate pour représenter la municipalité de Pointe-aux-Outardes lors des négociations de la première convention collective.

Il est également résolu que les honoraires de Me Cynthia Labrie seront aux frais de la municipalité.



Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes

2010-09-231
5414

ALIÉNATION D'UNE PARTIE DU LOT 20-1 ET 21-1-P, DU RANG DE
LA POINTE-AUX-OUTARDES

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité a pris connaissance de la demande d'aliénation d'une partie du lot 20-1 et 21-1-P, du rang de la Pointe-aux-Outardes, appartenant à la Coopérative de solidarité Gaïa et à monsieur Sylvain Martel;

CONSIDÉRANT QUE

l'utilisation projetée des lots subdivisés ne change pas le potentiel agricole des lots faisant l'objet de la demande et des lots voisins;

CONSIDÉRANT QUE

l'utilisation des lots à des fins agricoles sera maintenue;

CONSIDÉRANT QU'

aucunes conséquences négatives sur le déroulement d'activités agricoles déjà existantes ou en devenir ne sont appréhendées;

CONSIDÉRANT QU'

aucunes contraintes et effets des lois et règlements ne sont appréhendés;

CONSIDÉRANT QUE

l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole ne seraient pas affectées;

CONSIDÉRANT QUE

l'effet sur la préservation pour l'agriculture, des ressources d'eau et de sol sur le territoire de la municipalité locale et la région ne se trouvent pas affectés;

CONSIDÉRANT QUE

les parties de lots subdivisés n'ont pas un fort potentiel agricole;

CONSIDÉRANT QUE

l'aliénation d'une partie des lots 20-1 et 21-1-P n'a pas d'incidence majeure sur le développement économique, mise à part la possibilité de déplacer la route dans une zone sécuritaire;

CONSIDÉRANT QUE

la présente demande n'affecte pas les conditions socio-économiques nécessaires à la vitalité d'une collectivité;

CONSIDÉRANT QUE

les parties des terrains subdivisés serviraient à relocaliser une section de la rue Labrie hors de la zone à risque d'érosion des berges tout en permettant la relocalisation des résidences de ce secteur à l'extérieur de la zone agricole.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Girard, et résolu à l'unanimité, que la Municipalité donne un avis favorable au projet d'aliénation des lots 20-1 et 21-1-P du rang de la Pointe-aux-Outardes dans le but de relocaliser la route hors de la zone à risque d'érosion des berges tout en permettant la relocalisation des résidences de ce secteur à l'extérieur de la zone agricole.

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



Il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, de fermer Les Affaires nouvelles.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

2010-09-232
5415

FERMETURE DE LA SESSION

Il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, que la présente session soit et est levée; il est 21 h 52.


MAIRE

DIRECTRICE GÉNÉRALE /
SECÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Je, André Lepage, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


MAIRE